YERRES

Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTÉ N° 2000/26
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ALARME SONORE AUDIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU, l'arrêté municipal de lutte contre les bruits de voisinage, n° A.99/ du
VU Le Code des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2212-2, L.2213-4 et L. 2214-4
Vu le code de la santé publique, et ses articles L.1,L.2,L.49, L.772 et R.48-1 à R.48-5,
Vu la demande formulée par Monsieur Gérard GROSBOIS
domicilié à YERRES : 58, rue Guillaume Budé,

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté n° A. 99/123 du 25 août 1999 :
Monsieur Gérard GROSBOIS est autorisé à installer au :

- 58, rue Guillaume Budé à 91330 YERRES, un dispositif d'alarme sonore audible de la voie publique.

Article 2 : Monsieur Gérard GROSBOIS désigne comme responsables de ce système d'alarme, pendant son absence :

Monsieur Bernard VUILLEMIN 51, rue Guillaume Budé 91330 YERRES ☎ : 01.69.48.81.67	Monsieur José FRANCOREY 60, rue Guillaume Budé 91330 YERRES ☎ : 01.69.49.32.98

En cas d'empêchement de ces personnes, Monsieur Gérard GROSBOIS devra désigner un autre responsable et en informer, immédiatement, le service de la Police Municipale.

Article 3 : En cas de déclenchement intempestif, et en l'absence d'une personne en mesure de couper l'alarme, les services de Police pourront intervenir afin de faire cesser la nuisance.

Article 4 : La durée de l'alarme devra être temporisée à 3 minutes maximum.
Monsieur Gérard GROSBOIS reste responsable, vis à vis des tiers du bon fonctionnement de l'installation.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, ou tout autre personne dépositaire de l'autorité municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa.

Fait à YERRES, le 21 Février 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
29 FEV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISS... D'ÉVRY